



NOTICE DESCRIPTIVE : LABE

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : GROSJEAN RENE VITICOLE
Saint Pierre de Lanques – 71260 Péronne
- 0.3. Marque : G.R.V
- 0.4. Désignation commerciale : Laboureur EVO
- 0.5. Catégorie internationale : T4.1
- 0.6. Genre : TRA
Vitesse maximale en circulation : 25 km/h
- 0.7. Type : LABE
Variantes : 422, 424, 552, 554
Version : -
0.7.1. Décodage des TVV : Type : LABoureur Evo
Variantes :
- Puissance 42 kw du moteur avec 2 roues motrice
- Puissance 42 kw du moteur avec 4 roues motrice
- Puissance 55 kw du moteur avec 2 roues motrice
- Puissance 55 kw du moteur avec 4 roues motrice
- 0.8. Puissance administrative : Variantes :
- 422 : 7 cv
- 424 : 7 cv
- 552 : 10 cv
- 554 : 10 cv

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux et 4 roues simples
1.1.1. Emplacement des roues motrices : Variantes :
422 & 552 : 2 roues motrices à l'arrière
(Mode route, automobile)
424 & 554 : 4 roues motrices à l'avant et à l'arrière
(Mode champ Hydrostatique)
1.1.2. Emplacement des roues directrices : Sur l'essieu avant

- 1.2. Dimensions des pneumatiques :
Pneumatiques

Marque	ATG Roue Avant	Alliance Roue Arrière	ATG Roue arrière
Dimensions	280/70 R18	320/70 R24	380/70 R20
Charges admissibles	1310 Kg	1390 Kg	1670 Kg
Circonférence de roulement	2,544 m	3,259 m	3,176 m

- 1.3. Constitution du châssis : 1 ensemble tôle mécano-soudé formant deux longerons et
1.4 Emplacement et disposition du moteur : intégrant la structure cabine
Dans l'empattement, dans l'axe longitudinal et à droite de la
cabine
1.5 Emplacement du poste de conduite : Coté gauche dans l'empattement, dans l'axe longitudinal du
véhicule

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	4400
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'état(PTRA)	Néant
2.3. Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R 433-1 du code de la route	Néant
2.4. Masse en charge techniquement admissible :	4400
2.5. Charges maximales admissibles :	
2.5.1. Sur l'essieu 1 :	2620
2.5.2. Sur l'essieu 2 :	2780
2.6. Voie avant:	1,107 à 1,777



GRV
St-Pierre de Lanques
71260 Péronne

2.7. Voie arrière:	1,081 à 1,751 (pneumatique : 320/70 R24) 1,141 à 1,811 (pneumatique : 350/70 R20)
2.8. Empattement :	
2.8.2. Empattement entre essieu1 et essieu 2	2,475
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche (Ces poids peuvent varier en fonction des équipements décrits au 8.1.1)	
2.9.0. Total :	3460
2.9.1. Sur l'essieu 1 :	1265
2.9.2. Sur l'essieu 2 :	2195
2.10. Porte-à-faux avant :	0,430
2.11. Porte-à-faux arrière :	0,707
2.12. Longueur hors tout :	
2.12.2. Totale :	3,612
2.13. Largeur hors tout :	1,871 à 2,542

3. MOTEUR

3.1. Dénomination du type		KÖHLER
3.1.1. Marque	:	
3.1.2. Marquage moteur	:	KDI 1903TCR / 26B KDI 2504TCR / 26A
3.2. Description générale	:	Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin Diesel, injection directe Turbocompresseur
3.2.1. Genre	:	Recirculation des gaz d'échappement (EGR)
3.2.2. Principe de fonctionnement	:	Catalyseur d'oxydation diesel (DOC)
3.2.3. Suralimentation	:	
3.2.4. Dispositifs anti-pollution	:	
3.3. Nombre et disposition des cylindres	:	3 en ligne 4 en ligne
3.4. Cylindrée (cm ³)	:	1861 2482
3.5. Rapport volumétrique de compression	:	17 17
3.6. Puissance maximale (kW ECE R24)	:	42 55
3.7. Régime de puissance maximale (tr/mn)	:	2600 2600
3.8. Couple maximal (Nm ECE)	:	225 300
3.9. Régime de couple maximal (tr/mn)	:	1500 1500
3.10. Régime de rotation maximal (tr/mn)	:	2600 2600
3.11. Carburant utilisé	:	Gazole
3.12. Réservoir de carburant	:	
3.12.1. Emplacement	:	Derrière la cabine de conduite
3.12.2. Capacité totale (litres)	:	63
3.12.3. Matériau	:	acier
3.13. Mode d'alimentation du moteur	:	Injecteur et pompe haute pression
3.14. Type de filtre à air	:	Cartouche
3.15. Allumage	:	Par compression
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts)	:	12
3.17. Dispositif d'antiparasitage	:	Non
3.18. Refroidissement du moteur	:	Circulation forcée de liquide et radiateur avec ventilateur non débrayable
3.19. Nombre de silencieux d'échappement	:	1
3.20. Niveau sonore au point fixe	:	
3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBA)	:	87
3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/mn)	:	2550
3.20.3. Position de la sortie d'échappement	:	Coudé à 90° vers le haut
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel)	:	Néant
3.24. Classe environnementale	:	Non concerné, moteur conforme à la directive 97/68 CE modifié 2011/88, niveau P

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type de boîte de vitesses	:	Transmission hydrostatique avec pompe à débit variable (Poclair B02367W PM45 à débit maximal de 52 cc/tr) accouplée au moteur thermique qui entraîne les 2 moteurs hydrauliques des roues arrière.
4.1.1. Emplacement du levier de commande	:	Sur plancher cabine : commande par pédale
4.1.2. Gammes de vitesses	:	2 : Mode champ / Mode route



GRV
St-Pierre de Lanques
71260 Péronne

4.2. Type d'embrayage	:	NC
4.3. Type de transmission aux roues	:	Par flexible hydraulique haute pression actionnant les moteurs de roues arrière type MSE08-1 de cylindrées 573cc et, (en mode travail pour variantes 424 & 554) actionnant les moteurs de roues avant type MSE03-1 de cylindrées 450 cc
4.4. Démultiplication de la transmission	:	
4.4.1. Dimension et circonférence de roulement des pneumatiques les plus grands (mm)	:	3259
4.4.2. Démultiplication et vitesses maxi à 1000 tr/min	:	8,17 (mode route)
4.5. Vitesse maximale (km/h)	:	21,24 (mode route)
4.6. Indicateur de vitesse	:	Oui
4.7. Compteur kilométrique	:	Néant
4.9. Limiteur de vitesse	:	Néant

5. SUSPENSION

5.1. Avant (essieu 1)	:	Hydraulique, réglable en hauteur via un palonnier
5.2. Arrière (essieu 2)	:	sans

6. DIRECTION

6.1. Type de direction	:	Hydraulique
6.2. Diamètre de braquage hors tout	:	2,920 à 3,320 (Fonction de la voie)

7. FREINAGE

7.1. Frein de service	:	Commandé par le relâchement de la pédale d'avancement provoquant ainsi la coupure de l'alimentation du circuit hydrostatique et agissant sur les deux moteurs hydrauliques situés dans les roues arrière
7.2. Répartiteur de freinage	:	Néant
7.3. Frein de secours	:	En cas de défaillances, les deux systèmes multi-disques des roues arrière sont mécaniquement serrés par la chute de pression hydraulique provoqué par l'arrêt du moteur ou commandé par l'utilisateur.
7.4. Frein de stationnement	:	commande manuelle par interrupteur en cabine, la pression hydraulique dans le circuit de freinage chute assurant le serrage des deux systèmes multi-disques à bain d'huile des roues arrière par l'action des ressorts
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues	:	
7.5.1. Frein de service	:	Hydraulique
7.5.2. Frein de secours	:	Mécanique
7.5.3. Frein de stationnement	:	Serrage des systèmes multi-disques à bain d'huile des roues arrière par l'action des ressorts
7.6. Assistance des freins	:	Néant
7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie	:	Fluide hydraulique, capacité 70 litres, situé à droite dans l'empattement
7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances	:	Voyant dans la cabine
7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme	:	Manque de pression
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme	:	Par actionnement de la clé de contact
7.8. Types de freins	:	
7.8.1. Frein de service	:	Hydrostatique
7.8.2. Frein de secours	:	Multi-disques
7.8.3. Frein de stationnement	:	Multi-disques
7.9 Dispositif ralentisseur	:	Néant
7.10 Circuit de freinage pour la remorque	:	Néant

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie	:	AGRICOLE
8.1.1. Description	:	Véhicule porteur multifonctions avec cabine de conduite pour le travail des cultures hautes
8.2. Matériaux constituant la carrosserie	:	Acier
8.3. Nombre de places assises	:	1
8.4. Siège	:	1
8.5. Nombre de portes	:	
8.5.1. Latérales	:	1 porte à gauche
8.5.2. Arrières	:	Néant
8.5.3. Fermetures	:	Vérouillable par une clé



GRV
St-Pierre de Lanques
71260 Péronne

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres	:	2 vitres fixent à l'avant en partie supérieur et inférieure, 1 porte gauche avec vitre, 1 vitre côté droit fixe et 1 vitre à l'arrière entrebâillant avec un vérin
8.7. Nature des matériaux employés pour les vitrages	:	- Pare-Brise : Verre trempé - Porte latéral gauche : Verre trempé - Vitre latéral droite : Verre trempé - Lunette arrière : Verre trempé
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité	:	1 ceinture de sécurité sur le siège conducteur
8.9. Dispositif de protection latérale	:	NC
8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement	:	NC
8.11. Système anti projections	:	NC
9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION		
9.1. Feux de route	:	2, groupés avec les indicateurs de position
9.2. Feux de croisement	:	2, groupés avec les indicateurs de position
9.3. Feux de position avant	:	2
9.4. Feux de position arrière	:	2, groupés avec les indicateurs de position
9.5. Indicateurs de changement de direction	:	
9.5.1. Avant	:	2, à côté des blocs optiques avant
9.5.2. Arrière	:	2, groupés avec les feux de position
9.6. Feux stop	:	2, groupés avec les feux de position
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation	:	2
9.8. Dispositifs réfléchissants	:	
9.8.2. Arrière	:	2, indépendant
9.8.3. Latéraux	:	NC
9.9. Feux de détresse	:	par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.10. Feux de marche arrière	:	1, groupé avec les feux de position côté gauche
9.11. Feux de brouillard	:	NC
9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière	:	NC
9.14. Feux et signaux spéciaux	:	1 feu de travail pour l'arrière sur le côté droit de la cabine 2 feux de travail pour l'avant situés en haut de la cabine 1 feu orangé à progression lente
9.15. Dispositif rétro-réfléchissant complémentaire	:	NC

10. DIVERS

10.1. Accessoires	:	
10.1.1. Essuie-glace	:	1
10.1.2. Lave-glace	:	oui
10.1.3. Rétroviseurs	:	1 fixé gauche de la cabine
10.1.4. Avertisseur sonore	:	oui
10.1.5. Dispositif antiviol	:	NC
10.2. Marque d'identité	:	
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur	:	A l'avant droit du véhicule sur la tête de pivot
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification	:	A l'avant droit du véhicule sur la tête de pivot
10.2.3. Structure du numéro d'identification	:	LABE : Type véhicule 17 : Année de construction 001 : Numéro d'ordre
10.2.4. Le numéro de série ou d'identification commence à	:	LABE17011
10.2.5. Identification du moteur	:	Sur le couvre culbuteur de la culasse



GRV
St-Pierre de Lanques
71260 Péronne

11 – VISITES TECHNIQUES : Sans Objet

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur

GRV SAS
Saint-Pierre de Lanques –
71260 Péronne - France

Que les véhicules
de catégorie internationale : T4.1
Genre : TRA
Marque : GRV

Dont les type-variantes-versions suivent :
Type: LABE
Variantes : 422 – 424 -552 - 554
Versions: Néant

Livrés :
- carrossés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicules concerné.

NOTA : /

MENTION PARTICULIERE A FAIRE APPARAITRE SUR LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
VITESSE MAXIMALE 25 km/h

Fait à Vesoul, le 18/12/2017

Le Technicien Supérieur en Chef de l'Economie et
de l'Industrie

Signé Francis ROBERT

Fait à Dijon, le 15/01/2018

Vu et approuvé

Enregistré sous le numéro BS-0014-17-00

Pour Le Directeur Regional de l'environnement de
l'Amenagement et du Logement

Signé Eric THIBERT



GRV
St-Pierre de Lanques
71260 Péronne

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussignés, (Nom, Prénom) GROSJEAN René, PDG, de la SAS GRV, à Saint-Pierre de Lanques 71260 Péronne, constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) Dénomination	
(D1) Marque	GRV
(D2) Type	LABE 19011
(D2) Variant	422 424 552 554
(D2) Version	-
(D3) Dénomination commerciale	LABOUREUR EVO
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	LABE
(F1) Masse en Charge maximale techniquement admissible (kg)	4400
(F2) Masse en Charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg)	4400
(F3) Masse en Charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg)	NC*
(G) Masse en service (G1+75 kg)	3535
(G1) Poids à vide national (kg)	3460
(J) Catégorie internationale	T4.1
(J1) Genre national	TRA
(J3) Carrosserie (désignation nationale)	AGRICOLE
(K) Numéro de la réception par Type	
(P1) Cylindrée (cm ³)	1861 2482
(P2) Puissance nette maximale (kW)	42 55
(P3) Source d'énergie	GO
(P6) Puissance administrative (CV)	7 10
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)	NC
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	1
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	87
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1)	2550
(V7) Co2 (g/km)	NC
(V9) Classe environnementale	NC
(Z1) Mention relative aux caractéristiques particulières du véhicule	Vitesse maximale 25Km/h

*N-C : Non Concerné

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

(1) : A compléter

(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

(3) : Rayer la mention inutile

Sort de nos usines le, 02/12/19

Pour être livré à : SAS GRV - St Pierre de Lanques - 71260 PERONNE

(NOM & Adresse de l'acheteur ou à défaut, du concessionnaire)

GRV SAS à Péronne, le 02/12/19.

St Pierre de Lanques - 71260 PERONNE

Tél. 03 85 36 98 31 Fax 03 85 36 99 34

SAS au capital de 114 655 €

Siret 402 124 634 00010 - APE 3312Z

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception au type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 312-1 à R 312-25, R 314-1 à R 317-7 et R 317-15 à R 317-17 et R 318-1 à R 318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.